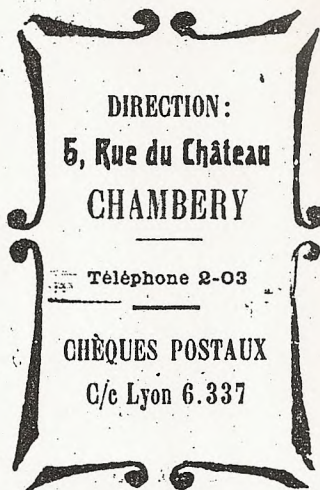


9. No. 19. 26



# LA

Hebdomadaire

## Les droits acquis de la Savoie

Deux fois, la question des droits acquis de la Savoie s'est posée au cours de la dernière législation :

Le 6 juillet 1920, la Chambre votait une proposition de loi tendant à remplacer les 90 conseils de préfecture par 25 tribunaux administratifs de région. Je demandai alors que le chiffre de 25 soit porté à 26 afin de conserver en Savoie un tribunal administratif par respect pour nos droits acquis. La Chambre me donna satisfaction, le chiffre de 26 fut adopté.

De nouveau, le 8 février 1924, quand il fut question d'accorder au gouvernement le droit de réaliser par décret un milliard d'économies, je présentai, au nom de tous mes collègues de la Savoie et de la Haute-Savoie, un amendement ainsi libellé :

« Aucune atteinte ne sera apportée aux droits acquis de la Savoie lors de son annexion à la France ».

Je montai à la tribune pour défendre mon amendement, rappelant les promesses formelles faites à la Savoie et, à la suite de mon intervention, M. Poincaré, président du Conseil des ministres, fit la déclaration suivante (*Journal Officiel*, p. 608) :

« Il va sans dire que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de toucher aux droits de la Savoie. La Cour d'appel de Chambéry ne saurait être menacée dans son existence. »

Nos parlementaires d'aujourd'hui

pourraient utilement rappeler à M. Poincaré les paroles qu'il prononçait il y a deux ans.

Certes nous sommes partisans — et moi plus que tout autre — à réaliser des économies. Ce n'est pas seulement 106 sous-préfets, ce sont tous les sous-préfets qui auraient dû être supprimés, mais en ce qui concerne la réforme judiciaire, qui est appelée à entraîner une gêne réelle, il serait bon de dire au gouvernement que nous avons des droits et qu'il faut les respecter.

Quand nos ancêtres se sont donnés à la France, en 1860, librement et volontairement, avec tout leur cœur sans arrière-pensée, la France a solennellement affirmé qu'elle respecterait tous les droits acquis, toutes les institutions de la Savoie.

Nous sommes profondément, inébranlablement attachés à la France mais nous avons gardé en Savoie notre originalité, nos mœurs, notre caractère, notre tempérament, et nous tenons essentiellement à conserver notre autonomie dans la grande famille française.

C'est sur ce terrain très solide et sur ce terrain seul qu'à mon avis nos parlementaires devraient se placer, s'ils veulent aboutir à un résultat efficace.

DELACHENAL,

Conseiller général.

Maire de St-Pierre-d'Albigny